

# AUTORISATION DE DETENTION D'ARME DE CATEGORIE B

## TIREURS SPORTIFS par le SIA

### (1<sup>ère</sup> demande ou renouvellement)

Démarches à effectuer pour une première demande ou pour un renouvellement concernant l'acquisition et la détention d'une arme ou d'un élément d'arme.

**La demande est à effectuer sur le site du SIA** (Système d'information sur les armes)  
« [sia.detenteurs.interieur.gouv.fr](http://sia.detenteurs.interieur.gouv.fr) »

Il faut tout d'abord créer un compte sur le SIA, sur le site sélectionner « Licencié » et ensuite « Créer mon compte ». Il faut ensuite suivre la procédure en commençant par entrer le numéro de licence.

La copie numérisée d'une pièce d'identité française doit être produite (titre de séjour pour les étrangers).

Un justificatif de domicile sera aussi demandé.

Un numéro SIA sera alors délivré ainsi qu'un identifiant et un mot de passe sera créé.

Vous pouvez ensuite vous connecter à votre compte SIA avec votre identifiant et votre mot de passe.

**Sur le site SIA**, vous accéder alors à l'onglet « Mes Démarches » puis « Demander une autorisation/un renouvellement d'autorisation »

Il faudra alors avoir

**Un extrait d'acte de naissance avec mentions marginales datant de moins de trois mois**, que vous pouvez obtenir dans votre mairie de naissance ou sur le site [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr), ensuite rechercher « Acte de naissance » puis « demande de copie intégrale ou d'extrait ».

**L'original de l'avis favorable de la Fédération Française de Tir (feuille verte).**

**La copie de la facture du coffre-fort**, ou armoire forte à votre nom (ou attestation sur l'honneur).

Il vous est maintenant possible de **demandeur une feuille verte au président de l'ATPN** (demande d'avis préalable à l'obtention d'une autorisation d'acquisition et de détention d'arme) en passant par votre compte EDEN sur le site [eden.fftir.org](http://eden.fftir.org).

Il suffit de **vous connecter à EDEN et d'aller sur « mes informations » puis « demande d'avis préalable »**. Il ne vous sera plus nécessaire de fournir une enveloppe timbrée à votre adresse.

**S'il s'agit d'une première demande, merci de communiquer votre carnet de capacité et d'assiduité (avec photo et signature) par courriel au président de l'ATPN à l'adresse mail suivante: [president.atpn@free.fr](mailto:president.atpn@free.fr)**

**Il est bien évident que le carnet doit comprendre les trois tampons justifiant de vos tirs contrôlés espacé d'au moins deux mois.**

**La feuille verte vous parviendra par courrier postal dès validation par la Fédération et signature du Président**

#### IMPORTANT :

Toute demande de renouvellement doit être présentée trois mois avant la date d'échéance de l'autorisation en cours.